



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

Inserm

La science pour la santé
From science to health

Département des ressources humaines

DRH/Service des affaires sociales/n°2023-87

Paris, le 23 novembre 2023

**COMITE SOCIAL D'ADMINISTRATION D'ETABLISSEMENT PUBLIC DE L'INSERM
RELEVÉ DES AVIS DE LA SEANCE DU JEUDI 23 NOVEMBRE 2023**

Le Comité Social d'Administration d'Etablissement (CSAE) s'est réuni le jeudi 23 novembre 2023 à 14h00 sous la présidence de Monsieur Didier SAMUEL, Président-directeur général.

Étaient présents :

| Membres représentants de l'administration | |
|-------------------------------------------|--------------------------------------------------|
| Pr Didier SAMUEL | Président-directeur général |
| Damien ROUSSET | Directeur général délégué à l'administration |
| Sylvain BOURGOIN | Directeur du département des ressources humaines |

| Membre permanent | |
|-------------------------|----------------------------------------------|
| Claire WATREMEZ-VESCOVI | Responsable du service des affaires sociales |

| Membres experts | |
|------------------------------|-------------------------------------------------------------|
| Patricia RIGOUX (point n°2) | Responsable du service Ressources, Pilotage et Perspectives |
| Jean-Yves BARTHE (point n°3) | Responsable du service de développement RH |
| Laëtitia LE BALCH | Chargée de mission égalité professionnelle |
| Sahra DESCHENES | Coordinatrice des relations sociales |

| Représentants du personnel | |
|--------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------|
| SGEN-CFDT Recherche EPST (4 voix délibératives) | |
| Régis BOBE | Titulaire |
| Vanessa CHARRIER DECONCLOIS | Titulaire |
| Karima KISSA-MARIN | Titulaire |
| Izolina LOPES | Titulaire |
| Olivier FERAUD | Suppléant (sans voix délibérative) |
| SNTRS-CGT (3 voix délibératives) | |
| Christelle DUSSERT | Titulaire |
| Claudia GALLINA MULLER | Titulaire |
| Jean-Marie MANGIN | Titulaire |
| Frédérique FROUIN MORLON | Suppléante (sans voix délibérative) |
| Agathe ZOUIOUIECH | Suppléante (sans voix délibérative) |
| SNCS-FSU (2 voix délibératives) | |
| Sylvie BABAJKO | Titulaire |
| Maude LE GALL | Suppléante avec voix délibérative (remplace Ghislaine Guillemain) |
| Christos CHADJICHRISTOS | Suppléant (sans voix délibérative) |
| SNPTES UNSA (1 voix délibérative) | |
| Lionel DESRAYAUX | Suppléant avec voix délibérative (remplace Florence Bayeux) |

- Secrétaire de séance : Claire WATREMEZ-VESCOVI (DRH)
- Secrétaire-adjointe de séance : Izolina LOPES (SGEN-CFDT)

Ressources Humaines

* *
*

- Point n°1 - Pour approbation: Procès-verbal de la séance du CSAE du 23 novembre 2023

▪ Résultat du vote

- Pour : 10 (4 SGEN-CFDT, 3 SNTRS-CGT, 2 SNCS-FSU, 1 SNPTES-UNSA)
- Contre : 0
- Abstention : 0

Le procès-verbal de la séance du comité social d'administration d'établissement du 12 septembre 2023 est approuvé à l'unanimité.

- Point n°2 - Pour avis: Lignes Directrices de Gestion relatives au Régime Indemnitare des Personnels Enseignants Chercheurs (RIPEC)

Les Lignes Directrices de Gestion (LDG) relatives au Régime Indemnitare des Personnels Enseignants Chercheurs (RIPEC) ont été mises à jour conformément à l'engagement pris par l'Institut en 2022. Plusieurs fonctions et éléments ont été intégrés afin d'élargir la liste des bénéficiaires de la composante 2. Le cas particulier des directeurs d'unité adjoints a été pris en compte pour valoriser cette fonction. La composante 1 a été également réévaluée. Les LDG seront révisées annuellement.

▪ Résultat du vote

- Pour : 4 (SGEN-CFDT)
- Contre : 0
- Abstention : 6 (3 SNTRS-CGT, 2 SNCS-FSU, 1 SNPTES-UNSA)

Les représentants du personnel ont bien été consultés sur le projet des lignes directrices de gestion sur le RIPEC, l'avis est réputé avoir été donné. Le projet modifiant les lignes directrices de gestion relatives au RIPEC est adopté.

- Point n°3 - Pour avis : Lignes Directrices de Gestion relatives aux Mobilités

Les Lignes Directrices de Gestion (LDG) sur les Mobilités ont été modifiées afin de préciser la durée minimale d'exercice préconisée (3 ans) et en précisant le cadre des projets de mobilité en phase avec le cycle de vie des unités concernées. Un point d'attention a été porté sur le respect des règles de propriété intellectuelle et sur l'intégrité scientifique. Ces LDG feront l'objet d'un bilan annuel dans le cadre du Rapport Social Unique (RSU).

▪ Résultat du vote

- Pour : 4 (SGEN-CFDT)
- Contre : 0
- Abstention : 6 (3 SNTRS-CGT, 2 SNCS-FSU, 1 SNPTES-UNSA)

Les représentants du personnel ont bien été consultés sur le projet des lignes directrices de gestion relatives aux Mobilités, l'avis est réputé avoir été donné, le projet est adopté.

Ressources Humaines

- Point n°4 - Pour information : Bilan Intermédiaire sur l'égalité professionnelle

Un rapport d'exécution pour la période 2021-2023 a été présenté aux représentants du personnel. Ce rapport reprend les grands axes du plan égalité professionnelle ainsi que les actions inscrites, réalisées et en cours. Ce bilan chiffré et détaillé devra être complété d'un plan d'action pour la période 2024-2026. Ce nouveau projet pour l'égalité professionnelle portera sur cinq axes majeurs en cohérence avec les référentiels des plans d'action de la tutelle :

- Evaluer, prévenir et traiter les écarts de rémunération entre les femmes et les hommes
- Garantir l'égal accès des femmes et des hommes aux corps et emplois
- Favoriser l'articulation entre activité professionnelle, vie personnelle et familiale
- Prévenir et traiter les discriminations, les actes de violence, de harcèlement moral ou sexuel ainsi que les agissements sexistes
- Gouvernance de la politique d'égalité.

- Point n°5 – Pour information : Autorisations d'absence et crédits d'heures des représentants du personnel

Une note récapitulative sur le temps syndical a été présentée aux membres de l'instance. L'objectif est d'éclaircir les différentes absences, décharges syndicales, autorisations et formations dont les représentants du personnel bénéficient au cours de leur mandat, qu'ils soient membres d'une instance administrative ou membres représentants du CAES.

Le suivi des absences liées à l'activité syndicale est effectué par le service des affaires sociales (DRH). A compter du premier trimestre 2024, ce suivi s'exercera de manière dématérialisée sur l'outil de gestion Sirène.

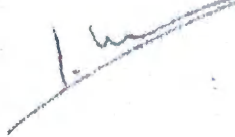
Le Président

La secrétaire

La secrétaire-adjointe

Claira WATREMEZ VESCOVI

Izolina LOPES


Pr Didier Samuel
Président-directeur général de l'Inserm